

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Charbonnat s'est réuni en séance ordinaire le **Lundi 20 décembre 2010** à 19 heures à la Mairie sous la présidence de M. MENAGER Gilbert, Maire.

Présents : Mmes COULON, TROUTTET, M.M. BLANCHARD, CAMBAZARD, DEGRANGE, FEBVRE, GALLICE, GIEN, VINCENT et VOILLOT

Le Conseil a :

✚ Annulé la délibération d'élection des adjoints du 22.09.10

✚ Voté à bulletins secrets pour élire les adjoints :

○ ***1er adjoint : Mr DEGRANGE 7 voix**
(Mr BLANCHARD 1 voix, Mme TROUTTET 1 voix, 2 blancs)

○ ***2ème adjoint : Mr BLANCHARD 8 voix**
(Mr VINCENT 1 voix, DEGRANGE 1 voix, 1 blanc)

○ ***3ème adjoint : Mme TROUTTET 9 voix**
○ Mr VINCENT 1 voix, Mme COULON 1 voix)

✚ Décidé d'accepter le paiement de la garderie en ticket CESU et d'adhérer au CRCESU

✚ Désigné les délégués aux différents EPCI et commissions communales

✚ Accepté de modifier la délibération du permis de construire DEBROIS

✚ Voté les transferts de crédits des comptes de travaux de bâtiments vers les comptes de voirie et de caution de location de logements

Le Conseil a été informé :

✚ L'étude de zonage d'assainissement va bientôt débuter : elle va permettre de voir quelles sont les différentes solutions d'assainissement collectif / individuel sur le village

✚ Les travaux 2011 : * suite et fin des travaux sur la route du Pilier à Cuzy d'un montant estimatif de 43000 € ht afin de la transférer à la communauté de communes

* rendez vous avec le CAUE en janvier afin d'étudier les possibilités de mise aux normes d'accessibilité des handicapés pour les bâtiments communaux, surtout la mairie : peut être prévoir de la déplacer à coté de la salle des fêtes

✚ les nouveaux conseillers désirent voir sur places les chemins ruraux à ouvrir avant de prendre position

✚ les travaux dans le cimetière sont toujours en attente de l'accord de la commune de St Nizier sur Arroux

✚ certaines personnes laissent en travers des chemins communaux des ficelles attachées : une fois le passage des animaux terminé, les chemins doivent être débarrés afin de laisser la libre circulation aux vélos, quads et motos pour qui ces ficelles peuvent être extrêmement dangereuses

CHARBONNAT, le 27 décembre 2010
Le Maire,